COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2013

<u>Présents</u>: J.P CORBISEZ – F. DUPUIS – L.P SECCI – B. DUPARCQ - L. MORONVAL – J.C SZRAMA - A. HNAT – A. BOIGELOT – D. BERLIK - S. DUCHATEAU – R. ALLEAUME - P. CALLOT – N. LEMOINE – J-P BASILE – N. ZIANE – B. KROL – G. HENNION - J.M DESPREZ – R. WYZGOLIK – D. ZIGH – F. PILARCZYK.

Représentés (au sens de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

P, HUREZ donne pouvoir à L-P SECCI

A. PROMINSKI donne pouvoir à D. BERLIK

Y. GUEROUANE donne pouvoir à B.DUPARCQ

M. CACHERA donne pouvoir à N. ZIANE

N. PALKOWSKI donne pouvoir à A. HNAT

<u>Absents</u>: J. GORGOL – F. AIT ALI OULAHSEN - D. ACOUT – C. CHAUSSOIS – F. GUIMIENNY – M. OBRINGER -

Début du Conseil Municipal: 18 H 35

-:-:-:-:-:-

Monsieur le Maire désigne Monsieur BASILE Jean-Pierre, secrétaire de séance qui procède à l'appel nominal de l'ensemble des conseillers en exercice.

-:-:-:-

Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu précédent du conseil du 25 septembre 2013.

Aucune objection n'est faite sur le compte rendu, il est adopté à l'unanimité.

2. Compte rendu des décisions du Maire au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire fait lecture des décisions :

- a. <u>Décision n° 11/13</u>: Cession de droit de bail. Locaux 38, rue Roger Salengro
- b. <u>Décision n° 12/13</u>: Convention pour occupation du Domaine de l'Epinoy à LIBERCOURT.
- c. Décision n° 13/13 : Cession de droit de bail locaux, 53, Av Kennedy

3. Modification de l'affectation du résultat 2012.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur PLAISIER, Directeur Général des Services. Ce dernier explique que la délibération sur le report du résultat de l'année 2012 au budget primitif 2013 a été demandé en correction par Monsieur le Trésorier, il s'agit d'une modification de 60 centimes. Les recettes avaient été inscrites à hauteur 1 783 340,98 € au lieu de 1 783 341,58 €. Monsieur le Maire soumet la délibération au vote, le Conseil Municipal adopte la délibération à l'unanimité.

4 .Indemnité de conseil et de confection budgétaire à Monsieur le Trésorier.

Monsieur le Maire explique que chaque année, l'assemblée délibérante octroie à Monsieur DULARY une indemnité de conseil qui est dûe selon les textes. Monsieur le Maire propose d'attribuer une indemnité de conseil à hauteur de 100 % pour l'année 2013 à Monsieur DULARY soit la somme de 1 528,14 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la délibération à l'unanimité.

5. Etats de non valeur.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la demande de passation en non valeur concerne des factures de familles en surendettement. Le montant de ce passage en non valeur est de 199,42 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la délibération à l'unanimité.

6. Prise en charge de facture pour les poneys errants.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur BOIGELOT qui expose que des poneys errants ont échappé à la vigilance de leur propriétaire. Les services techniques et le service de police municipale ont dû intervenir à plusieurs reprises et nous souhaitons, par la voie de cette délibération, réclamer la somme de 209,30 € à l'encontre du propriétaire des poneys pour le temps passé par les services municipaux et le matériel utilisé. Monsieur le Maire propose l'émission d'un titre d'un montant de 209,30 € à l'encontre du propriétaire. Monsieur CIESLAK demande s'il s'agit de 209,30 € par poney ou par intervention. Monsieur BOIGELOT répond qu'il s'agit de l'ensemble des interventions. La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Acquisition d'un logiciel informatique commun pour le RASED.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame DUPUIS qui fait lecture de la délibération. La prestation comprend l'acquisition du matériel complet d'un montant de 1 213,27 €. Monsieur MORONVAL demande la parole, l'achat est-il fait ? Madame DUPUIS répond par l'affirmative. Qu'en est-il du maintien du RASED ? Madame DUPUIS répond qu'à ce jour, oui, le RASED est maintenu et nous poserons la question à Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale concernant l'avenir du dispositif. Monsieur le Maire répond aussi à Monsieur MORONVAL que nous serons amenés à reparler du réseau d'aide aux élèves, notamment pour l'avenir et pour les dispositifs de la classe transplantée du Centre Zola. La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Subvention exceptionnelle « Festival de la Vapeur 2013 ».

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur SZRAMA : cette délibération propose l'attribution de 606 € au Centre de la Mine et du Chemin de Fer, 303 € aux Amis de la Mine et 303 € à l'Association pour la Conservation d'Ambulants Postaux Ferroviaires. La délibération a été adoptée à l'unanimité.

9. Subvention exceptionnelle pour le CMCF.

Monsieur SZRAMA garde la parole, il fait lecture de la délibération et insiste sur le travail local et historique ainsi que les travaux internes qui ont été pris à la charge de l'Association. Par cette subvention, nous voulons soutenir le travail du tissu associatif local. La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. Remboursement Accueil de Loisirs Sans Hébergement été 2013.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame DUPUIS qui fait lecture de la délibération. Madame l'Adjointe expose que, pour des raisons de santé, des enfants n'ont pas pu fréquenter l'accueil de loisirs sans hébergement aux mois de Juillet et Août 2013. Il convient donc de rembourser les familles. Trois familles sont remboursées à hauteur de 41,50 €, trois familles à hauteur de 32,50 € et une famille à hauteur de 84,50 €. Monsieur le Maire insiste sur le fait que le remboursement ne s'effectue qu'à partir du 5ème jour franc d'absence. La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. Tarification des mercredis récréatifs.

Madame DUPUIS conserve la parole, elle expose que cette délibération avait déjà été mise sur table lors du dernier Conseil Municipal, cependant ayant eu des informations l'après midi même de la caisse d'allocations familiales précisant que nous n'étions plus tenu à un tarif modulé, nous avons préféré remettre la délibération sur table puisqu'avec l'école du mercredi, la tarification des mercredis récréatifs ne se fait que l'après midi. La délibération est adoptée à l'unanimité.

12. Tarification des rythmes scolaires.

Madame DUPUIS conserve la parole, elle fait état que nous avons précédemment voté un tarif modulé puisque la CAF nous a fait part très tardivement de la non obligation d'un tarif modulé pour les rythmes scolaires. Il est proposé d'appliquer le tarif le moins élevé à savoir 25 centimes par acte/par jour/par enfant pour les rythmes scolaires ce qui correspond à 4 € par mois. Madame DUPUIS insiste sur le fait que la gratuité a été appliquée pour le mois de septembre. La délibération soumise au vote par Monsieur le Maire est adoptée à l'unanimité.

13. Ateliers dans le cadre du suivi des bénéficiaires du R.S.A.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur MORONVAL. Celui-ci expose qu'il s'agit d'une délibération pour l'année 2014, Monsieur PLAISIER informe Monsieur MORONVAL que les services ont bien indiqué 2013. L'action est de 5 690 € au lieu de 2 920 € pour l'atelier du savoir, Monsieur PLAISIER prend acte de la correction de Monsieur MORONVAL. Monsieur PLAISIER informe Monsieur MORONVAL que s'il y avait un autre problème sur la délibération, elle serait remise lors du prochain conseil municipal.

14. Tarifs des concessions au cimetière, au columbarium et exploitation du cimetière.

Monsieur le Maire expose que la tarification des concessions au cimetière qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2014, a subi une augmentation de 2 %. Le projet de délibération est adoptée à l'unanimité.

15. Décision budgétaire modificative.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur PLAISIER qui explique le projet de délibération. Monsieur PLAISIER expose que le budget s'équilibre donc à 847 113,63 €. Il invite les conseillers municipaux à passer à la page 5 du document et à la page 6 afin de détailler entièrement les recettes et dépenses prévues, il insiste sur le fait que les charges de personnel ajoutées au 012 correspondent aux emplois d'avenir dont nous n'avions pas tenu compte lors de l'élaboration du budget primitif puisque nous n'avions pas encore procéder au recrutement et donc l'application des 123 000 € au chapitre 012 correspond à une recette de 120 000 € appliquée au compte 74. Monsieur PLAISIER précise aussi que le virement de la section d'investissement prend compte des 300 000 € que nous verserons à ADEVIA. Monsieur le Maire met le projet de délibération budgétaire modificative aux voix, il est adopté à l'unanimité.

16. Adoption du compte rendu d'activité Société ADEVIA sur la Maille Verte.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur PLAISIER qui demande l'autorisation d'exposer le compte rendu d'activité au concédant ainsi que l'avenant n°3 qui est à signer. Monsieur le Maire donne son accord. Monsieur PLAISIER expose que le document est volumineux et qu'il était disponible à la consultation dans son bureau. En 2012, ADEVIA a fait le point de tous les travaux qui ont été confiés dans le cadre de la concession et on passe à 1 700 000 € pour les enfouissements de travaux Justice, travaux Descartes et travaux Kennedy à 3,4 milllions. L'augmentation de ces travaux justifie une prolongation de 2 ans par avenant de la concession publique d'aménagement avec une participation du concédant fixé à 300 000 € pour 2013, 800 000 € pour 2014, 500 000 € pour 2015, 400 000 € pour 2016, 400 000 € pour 2017 et 300 000 € pour 2018. Monsieur le Maire reprend la parole pour donner l'explication des travaux, il expose que les travaux cité Justice sont arrivés à terme, qu'il y a quelques propositions financières qui ont été faites en terme de terrain, que ce compte rendu d'activité au concédant prend aussi en

compte l'aspect propriété des terrains de la Maille Verte qui a été acquise par la société ADEVIA au mois de septembre 2012. Une nouvelle stratégie a été dessinée avec l'arrivée du nouveau Directeur Général sur les travaux de la Maille Verte, il est vrai qu'on peut se poser la question du pourquoi 300 000 € alors que l'ancienne direction générale avait décidé d'arrêter les versements du concédant. Le nouveau Directeur Général a demandé la reprise des versements et la participation de la ville en vue d'aider la Société ADEVIA dans le cadre de son investissement. Le projet de la nouvelle ZAC est fixé pour l'instant à 519 logements. Le CRAC et l'avenant sont adoptés à 26 voix contre 1 abstention. (Monsieur CIESLAK).

17. Participation financière pour un voyage en Italie

Monsieur le Maire cède la parole à Madame DUPUIS, cette dernière expose que la ville participe à hauteur de 50 € pour un voyage en Italie d'une oigninoise dont le collège est à AUBY. Cette participation financière s'inscrit dans une logique qui a déjà été adoptée pour d'autres collégiens à l'extérieur de OIGNIES. La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Convention facturation chauffage et maintenance au FPA.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur PLAISIER qui expose que le marché d'énergie a été lancé en 2012. Il a été acté en octobre 2012. Nous venons de recevoir les index pour l'année. Les factures ont d'abord été prises en charge par la collectivité, elles sont ensuite réparties en fonction du budget du CCAS et du Foyer Logement. Monsieur BASILE demande s'il n'est pas tardif de délibérer au mois de novembre pour un effet au 1^{er} janvier 2013. Monsieur PLAISIER explique que non, puisqu'il s'agit de l'année budgétaire en cours. La délibération est votée à l'unanimité. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention.

19. Modification des statuts de la Fédération Départementale d'Energie.

Monsieur le Maire expose que la Fédération Départementale d'Energie a revu ses statuts dans le cadre de la pondération des voix puisque chaque ville a une voix par tranche d'habitants. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la délibération à l'unanimité.

20. Convention avec le Métaphone.

Monsieur le Maire expose que des agents ont été mis à disposition de la CAHC le vendredi, samedi, dimanche et lundi, afin d'aider les services communautaires dans le cadre de l'inauguration du Métaphone. La somme de 3 942,52 € correspond aux travaux de Week End du personnel qui a été rémunéré. Monsieur le Maire demande donc l'autorisation de signer une convention. La délibération est adoptée à l'unanimité.

21. Assurance statutaire.

Monsieur le Maire expose que notre société d'assurance a résiliée notre contrat à titre conservatoire en date du 29 Août 2013. Celle-ci a proposé un taux de 3,70 % qui est acté ; le risque maternité n'étant plus assuré. Monsieur le Maire demande à ce que le mot risque de maternité soit enlevé de la délibération. La délibération est adoptée à l'unanimité.

22. Autorisation du Maire à ester en justice pour se porter partie civile.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur BOIGELOT, ce dernier expose que l'autorisation de Monsieur le Maire à ester en justice a pour objet de se porter partie civile au procès d'un individu qui a fait des graffitis sur des bâtiments publics. Monsieur le Procureur a émis un avis à victime dont nous souhaitons répondre favorablement. Nous demandons la prise en charge de la remise en état ; les factures de dégradations s'élèvent à 774,46 €. Monsieur le Maire demande à Monsieur BOIGELOT d'exposer le travail de la Police Municipale. Monsieur BOIGELOT explique que notre ville a été victime de beaucoup de cambriolages ces derniers temps et que notre Police Municipale a procédé le 22 novembre, dans l'heure du midi, a une interpellation en flagrant délit de 2 individus qui, lorsqu'ils ont vu la Police Municipale, ont jeté leur butin dans la poubelle. L'individu interpellé, mineur, a été placé dans un foyer à BAPAUME et l'individu

majeur sera déféré prochainement devant le Tribunal de Grande Instance. Monsieur BOIGELOT insiste sur le fait que notre Police Municipale est armée, formée et qu'elle effectue un travail efficace et remarquable. Le projet de délibération a été adopté à l'unanimité.

23. Marché d'Assurances.

Monsieur le Maire expose que notre compagnie d'assurances souhaite résilier notre responsabilité civile si nous n'acceptons pas une majoration de 5 % de notre prime qui passerait de 7 249 € à 7 608,70 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le projet de délibération.

24. Cession de terrain, rue Samuel Goulet.

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit de vendre une parcelle de terrain, qui est constructible et dont nous avons eu la propriété par un échange de terrain de 8 hectares et demi avec le Conseil Général. Ce prix de 60 000 € a été fixé par le service des domaines. Le prix comprend les frais d'arpentage et de bornage. Monsieur le Maire expose qu'il s'agit d'un artisan à OIGNIES qui achète le terrain avec un agent fonctionnaire territorial de la commune qui souhaite revenir habiter sur OIGNIES. Monsieur le Maire insiste aussi sur le fait que cette maison est dans le cadre du plan de prévention des risques d'inondation et qu'il sera donc nécessaire d'élever la construction de cette maison. Monsieur le Maire prend la parole pour exposer des désagréments dans le cadre du courant de la Motte ; Celui-ci a été nettoyé par les services communautaires depuis quelques semaines. Les gens du voyage qui avaient pris résidence sur DELTA 3 y avaient construits dans le cadre du coron de la Motte, des ponts et des passages en schiste et en divers détritus qui ralentissaient l'écoulement des flux hydrologiques d'où les difficultés d'écoulement entraînant des inondations dans notre rue. Les travaux de la rue Justice ont été réalisés et les constructions de fortune des gens du voyage ont été enlevées, nous allons donc retrouvé une situation normale. La délibération est adoptée à l'unanimité.

25. Cession de terrain à MAVAN Aménagement.

Monsieur le Maire expose que ce lotissement prendra le nom de Notre Dame de Lorette et qu'il s'agit d'un terrain sur lequel nous avons fait usage de notre droit de priorité pour acheter à l'Etat et que nous revendons à la Société MAVAN Aménagement, aménageur du projet d'aménagement pour un montant de 6 000 €. Monsieur MORONVAL demande la superficie du terrain, Monsieur PLAISIER répond qu'il s'agit d'un terrain de 282 m². La délibération est adoptée à l'unanimité.

26. Demande de la prolongation de la concession d'hydrocarbures gazeux dite « de Poissonnière » représentée par la Société GAZONOR.

Monsieur le Maire expose que la Société GAZONOR située ZAC de la Fosse 7 à AVION soit autorisée à prolonger la concession d'hydrocarbures gazeux dite « de Poissonnière ». Le périmètre concerné par l'entreprise concerne 150 communes dont 57 dans le département du Nord et 93 dans le département du Pas-de-Calais et que la vocation de cette entreprise est la récupération du métal. Monsieur MORONVAL demande la parole et explique que l'enquête publique en cours n'est pas satisfaisante, elle n'implique pas assez le débat public et demande que nous saississions la commission nationale du débat public sur le projet du renouvellement de prolongation de la concession d'hydrocarbures ; il souhaite qu'il y ait un débat public comme pour le doublement de la ligne du TER ou la ligne de haute tension. Monsieur PLAISIER prend la parole et explique, pour avoir préparé le dossier, que les risques techniques sont totalement maîtrisés par l'entreprise et qu'il s'agit ni plus ni moins d'un prolongement de 25 ans de l'état actuel de la concession d'hydrocarbures. Monsieur MORONVAL prend acte de la réponse de Monsieur PLAISIER mais souhaite néanmoins qu'un débat public ait lieu sur les risques de la concession d'hydrocarbures gazeux tout comme il pourrait y avoir un débat public sur les schistes, on ne sait pas ou on va et vers quoi on oriente les risques sur notre territoire. Monsieur le Maire rejoint Monsieur MORONVAL sur le risque du gaz de schistes mais invoque que ce

n'est pas la problématique actuelle. Le projet de délibération est soumis au vote, il est adopté à l'unanimité, Monsieur MORONVAL vote contre.

27. Installations classées. Société GOODMAN CARVIN LOGISTICS.

Monsieur le Maire expose que le plan sur la table cible la parcelle sur laquelle la Société GOODMAN CARVIN LOGISTICS souhaite exploiter un entrepôt de matières combustibles sur la zone d'activité du Château, et que les orientations de vent n'exposent pas la ville de OIGNIES à des nuisances ou très peu. Monsieur CIESLAK demande quelle est la matière combustible. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de matières combustibles d'enrobés. Monsieur CIESLAK souhaite savoir s'il est bien judicieux de mettre ce genre d'entrepôts du côté du Grand Brulard. Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable à cette demande d'enquête publique sur l'installation classée. Monsieur MORONVAL s'abstient. La délibération est adoptée à l'unanimité, moins Monsieur MORONVAL.

Monsieur le Maire, avant de clôturer les débats, insiste sur les travaux qui ont été faits pour résorber les risques d'inondations rue Kennedy. Tout est rentré dans l'ordre.

Fin du Conseil Municipal à 20 H 05

LE MAIRE Jean –Pierre CORBISEZ